

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DEVE 120 Rapport Développement Durable 2020 – Communication de la Maire de Paris

M. Dan LERT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8^e commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO